



Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

DIRECTION/ML/SV

DECISION N° 2017/06

portant Délégation de Signature

Le Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Vu, l'article L 6143-7 du dernier alinéa du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu, le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 2017-OS-DM-0034 de l'ARS du 23 mai 2017 portant nomination de Monsieur Marc LAMOUR, Directeur adjoint du CH de Vendôme, en tant que Directeur par intérim du CH de Nogent le Rotrou à compter du 29 mai 2017

Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juillet 2008 nommant M. Vincent LEJEUNE en qualité de Praticien Hospitalier Temps Plein (Pharmacien Hospitalier) au Centre Hospitalier de Nogent le Rotrou

Vu le contrat de recrutement de Mme Delphine BOULAY en qualité de Praticien Contractuel à compter du 20 avril 2015.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Vincent LEJEUNE, Pharmacien Responsable de la Pharmacie, reçoit délégation pour signer tous documents se rapportant à la gestion du service Pharmacie, notamment :

- Les bons de commande de fournitures et de prestations pharmaceutiques, de laboratoire et de stérilisation,
- Les pièces comptables se rapportant à la certification de service fait pour les fournitures et prestations visées à l'alinéa précédent.

Article 2 :

Pendant les congés de Monsieur LEJEUNE ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Delphine BOULAY, reçoit délégation pour signer tous documents cités à l'article précédent.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la précédente n°2016/11 en date du 12 avril 2016.

Article 4 :



La présente décision est permanente et prend effet au 29 mai 2017.

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 29 mai 2017

Le Directeur par intérim,

M. LAMOUR



SIGNATAIRES	SIGNATURES
V. LEJEUNE	
D. BOULAY	

Destinataires :

M. Le Directeur par intérim

M. LEJEUNE

Mme BOULAY

Le Trésorier

M. Le Président du Conseil de Surveillance

M. Le Directeur de la DT 28

Affichage

Dossiers intéressés